

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRAMAIN

Séance du 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire

Présents : DESPRES Benoit, Maire, HESRY Catherine, BARON Sylvain, PIAN Laure, adjoints, LEFEUVRE Cédric, DUCHENE Catherine, AMELOT Guy, FERET FILHOL Gwénola, PESTEL Véronique, THOMMAS Christian, GAIGNEUX Cyrille, GUITTON Caroline, Roland JEHAN, Céline RABARDEL.

Procuration : Patrick ESNAULT à HESRY Catherine

Secrétaire de séance : GUITTON Caroline

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 14 votants : 15

Date de la convocation : 09/09/2026

2026-58 Décision modificative

1. Décision modificative pour créances douteuses

Monsieur Le Percepteur nous informe qu'il n'y a pas eu de crédits ouverts sur le compte 6817 ou sur le compte 7817 afin de constituer ou reprendre la provision pour créances douteuses.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de prendre la décision modificative suivante :

Section dépenses de fonctionnement : Compte 7817 : + 353€

Section dépenses de fonctionnement : Compte 73211 : -353 €

2. Décision modificative pour amortissements

Monsieur Le Percepteur nous informe qu'il n'a pas été prévu assez de crédits au compte 6811 (chapitre 42 dépenses fonctionnement) et au compte 28041582 (chapitre 40 Recettes Investissements) afin de pouvoir enregistrer nos amortissements 2026,

Monsieur Le Maire propose de prendre la décision modificative suivante, crédits supplémentaires :

Section dépenses de fonctionnement : Chapitre 042 compte 6811 : +230€

Section recettes d'investissements : Chapitre 040 compte 28041582 : +230 €

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE ces deux décisions comptables modificatives

Pour : 15 contre : / abstention : /

Le secrétaire

Caroline GUITTON



PEC

Le Maire

DESPRES Benoit

